



Refus de versement de la prime d'assiduité

Par **Iolo29200**, le **26/04/2015** à **20:58**

bonjour,

je suis en rechute de maladie professionnelle depuis 3 ans. Jusqu'à présent, j'avais une prime annuelle qui soit disant d'après l'employeur était basé sur l'indice de grille de salaire, pour nous c'était considéré comme une prime d'assiduité. Cette année pour l'année 2014, ils refusent de me la verser en totalité, ils disent que cela a changé depuis mai 2014, qu'il y a un nouvel accord de mai 2014 et je n'ai même pas été prévenu, (je suis aide médico-psychologique en maison de retraite) ils se basent sur la complémentaire que je perçois...et non plus sur mon salaire... Donc au lieu de 1300 euros, cela sera 273 euros, 6% de mon complément de salaire, il me semblait pourtant qu'en maladie professionnelle je ne devais pas être pénalisée sur la prime d'assiduité ou décentralisée....? Ce n'est pas de ma faute si je suis en maladie professionnelle et opérée à maintes reprises depuis 3 ans....

Ai-je le droit à cette prime annuelle basé sur mon salaire, vu que la maladie professionnelle est considérée comme du temps de travail effectif?

Merci de me renseigner

Par **P.M.**, le **26/04/2015** à **21:10**

Bonjour,

Il faudrait savoir quelle est l'origine de cette prime et si elle est conventionnelle, dans ce cas, que vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...

De toute façon, si l'employeur invoque un Accord, il devrait être en mesure de vous le présenter...